

ANNEXE

E 2200 Paris 7/1

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Bucarest, R. de Weck*

Copie

L DT

Berne, 20 juin 1934

[...]

Ainsi que vous l'avez fort bien compris, l'absence de relations diplomatiques entre le Conseil fédéral et le Gouvernement des Soviets implique l'absence de relations officielles entre les représentants à l'étranger de la Suisse et de l'U.R.S.S. et, en principe, aussi l'absence de relations personnelles.

Toutefois, dans les capitales où l'U.R.S.S. est représentée, il est presque impossible à nos Ministres, lorsque le Corps diplomatique a une certaine cohésion, d'ignorer complètement leur collègue soviétiste. Ils ne pourraient y parvenir qu'en faisant preuve d'une raideur qui finirait par être désobligeante pour le Gouvernement auprès duquel ils sont accrédités et nous ne pouvons pas songer à leur prescrire une telle attitude.

Nous ne souhaitons pas — cela va sans dire — que des relations d'intimité s'établissent entre nos Légations et les Missions diplomatiques russes. Il nous paraît, en revanche, tout naturel, dépourvu d'inconvénients, et même désirable, que, sans se départir d'une attitude de réserve, nos représentants à l'étranger aient des rapports courtois avec les diplomates soviétistes qu'ils ne sauraient éviter de rencontrer dans des réunions officielles ou mondaines.

Vous répondriez donc entièrement à nos intentions en adoptant à l'égard du Ministre de l'U.R.S.S. la ligne de conduite suivante:

Vous ne ferez rien pour entrer en contact avec lui, mais vous ne vous déroberiez pas à une présentation si, ce faisant, vous risqueriez de placer un tiers dans l'embarras.

Vous ne prendrez pas l'initiative d'une manifestation de courtoisie, mais, si votre collègue soviétiste vous envoyait sa carte, vous n'hésiteriez pas à lui envoyer la vôtre. S'il allait jusqu'à vous rendre visite, nous vous engagerions à le recevoir sans cordialité, mais sans mauvaise grâce, et à rendre la visite par une carte. Dans le cas, bien improbable, d'une invitation, vous trouveriez sans peine un prétexte courtois de refus. En toutes circonstances, vous éviterez, à la fois, de marquer de l'empressement et d'user de rebuffades.

Grâce à cette ligne de conduite, ceux de vos collègues à qui les mêmes problèmes se sont posés ont réussi à éviter tout heurt ou tout incident fâcheux.

2. Cf. *annexe*.

